



Le Maire

A Grimaud, le 21 janvier 2022

Cabinet du Maire

AB/NF/BJ

Mesdames, Messieurs les plaisanciers,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune a repris la gestion du port de plaisance de Port-Grimaud en régie directe, suite à la résiliation des anciennes concessions portuaires approuvée par le Conseil Municipal le 28 septembre 2021.

Ce changement de gestionnaire s'est fait dans le respect de la continuité du service public, grâce au professionnalisme des employés du Port qui ont depuis été intégrés dans les effectifs de la Commune.

Depuis le 15 janvier 2022, Monsieur Peter MURRAY-KERR a été désigné Directeur du Port et s'engage à vos côtés pour orchestrer ce joyau qu'est Port-Grimaud.

Pour sa part, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 janvier 2022 afin d'approuver les termes des nouveaux contrats d'amarrage - annuel et hivernant - qui seront soumis à votre signature.

A toutes fins utiles, vous pouvez retrouver un exemplaire de ces contrats sur le site internet de la Ville de Grimaud : mairie-grimaud.fr.

Ces tarifs ont été discutés durant la séance du Conseil Portuaire du 8 décembre 2021 et approuvés par les élus lors du Conseil Municipal du 17 janvier 2022.

Ces tarifs sont disponibles sur le site internet de la Ville et affichés à la Capitainerie du Port.

Je suis très heureux que les premiers retours sur le terrain et de votre part sont très positifs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les plaisanciers, mes plus cordiales salutations

Alain Benedetto
Maire de Grimaud